

comme nous l'avons déjà dit, qui eut un caractère de certitude, on étoit s'apercevoir que l'on prend des mesures pour que la prochaine Election d'un Pape se fassé d'une manière à contenter également toutes les Puissances Catholiques, comme s'est fait le choix qui a tombé sur le Souverain Pontife Clement XII. dont la mémoire sera toujours en bénédiction. Voici toute l'inscription qui a été mise sur le cercueil de ce Pontife.

D. O. M.
 CLEMENS XII.
 PONT. MAX.
 CORSINIUS. FLORENTINUS.
 VIXIT ANNOS LXXXVII.
 MENSES X. DIEM. I.
 IN SUMMO PONTIFICATU
 ANNOS IX.
 MENSES VI. IDUS
 FEBRUARII.
 ANNO M. DCC. XL.

VII. Ce sont les Papes qui depuis longues années ont disposé de l'Abbaye de *St. Paul* l'une de celles que possédoit le Cardinal Ottoboni; laquelle Abbaye est néanmoins de l'ancien Droit de Patronat de la Maison Savelli. Mais le Duc Cesarini, héritier de cette Maison, profitant de la vacance du St. Siege, l'a conférée au Cardinal Aquaviva, moyennant une pension de 1200. écus Romains pour son fils aîné.

VIII. Nous avons dit le mois passé que le Cardinal Coscia avant d'entrer au Conclave, avoit écrit une Lettre circulaire à tous les Cardinaux, & qu'il l'avoit accompagnée d'une Protestation. Nous en
 donney